

Bilan des assemblées générales virtuelles Des 25, 26, 27 et 28 janvier 2021

Le contexte sanitaire lié à la pandémie a contraint le SEDR-CSQ à planifier et structurer des assemblées générales en visioconférence. À cet égard, une première analyse quantitative et qualitative s'avère nécessaire, dans la mesure où cette nouvelle façon de faire pourrait devenir un changement ayant un caractère permanent au regard de nos pratiques.

D'abord, un petit retour dans le temps. Lors de la toute première AG virtuelle du SEDR-CSQ le 19 octobre 2020, le processus d'inscription et d'admission est apparu frustrant à bien des égards. Ainsi, plusieurs dizaines d'enseignantes et d'enseignants ont attendu de très longues minutes en salle d'attente bien avant le début de la réunion. Malgré la contribution de plusieurs membres du conseil d'administration, la cadence est apparue trop lente pour gérer des centaines de demandes d'inscriptions en moins de 30 minutes. En conséquence, l'assemblée a débuté avec un important retard et des membres ont quitté la salle d'attente après un laps de temps trop long.

Fort de cette expérience, dès que les syndicats affiliés ont pris la décision de tenir des assemblées générales afin d'obtenir des mandats de grève lors du Conseil général des négociations (CGN) en décembre 2020, le comité exécutif du SEDR-CSQ a amorcé les travaux d'analyse des diverses avenues possibles afin de résoudre les problèmes vécus. Rapidement, la procédure d'inscription préalable s'est révélée être la seule issue permettant de gérer une admission en salle ZOOM très rondement. Ainsi, les membres ont disposé d'une période allant du 12 au 21 janvier afin de procéder à une demande d'inscription. En outre, ce délai a aussi permis de régulariser la situation d'une portion des cotisants non-membres. Toutes les demandes reçues jusqu'au jour même de chacune des assemblées générales ont été acceptées. La tenue du vote de grève fut publicisée via le bulletin d'information syndical, le site Internet, la page Facebook et par des envois massifs de courriels. Cependant, malgré le caractère obligatoire de s'inscrire avec une adresse de courriel personnelle et de sélectionner la date dédiée, 15 % des demandes furent rejetées. Néanmoins, pour chacun des refus, un message personnalisé fut envoyé en enjoignant la personne membre à se réinscrire. Quelques données permettent d'illustrer cette réalité :

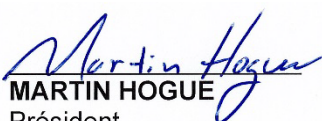
Demandes	Refus	Inscrits	Présents
1770	265	1505	1295

De plus, un écart important s'observe entre le nombre de membres inscrits et ceux présents. Pourtant, quelques heures avant le début de chacune des réunions, un courriel de rappel avec le lien de connexion unique fut envoyé à nouveau. Une portion des participants inscrits ont mal orthographié leurs adresses de courriel (jmail au lieu de gmail, hotmail.ça au lieu de hotmail.ca, etc.). Évidemment, ceux-ci n'ont jamais reçu le message confirmant leur inscription. La plateforme ZOOM ne génère pas de rapport d'erreurs quant aux courriels n'étant pas livrés.

Le questionnement au regard du nombre de participants présents demeure entier. À titre comparatif, à l'Église Notre-Dame de Lévis, le 13 novembre 2015, 1337 membres étaient présents à l'occasion d'une assemblée générale où le sujet principal était également un vote de grève. Or, à ce moment, les participants devaient prendre une navette en autobus scolaire pour se rendre sur les lieux. Le nombre total d'enseignantes et d'enseignants actifs aux Découvreurs et aux Navigateurs était alors moins élevé. Pourtant, le taux de participation fut plus élevé. Comment l'expliquer? Plusieurs hypothèses sont possibles.

Dans les prochaines semaines ou les prochains mois, le SEDR-CSQ devra à nouveau convier les membres afin de se prononcer sur d'autres mandats ou à propos d'une entente de principe. Selon la conjoncture, la formule en visioconférence sera privilégiée si le contexte de pandémie prévaut toujours. À ce propos, plusieurs hypothèses devront faire l'objet d'une réflexion. Subdivise-t-on encore en sous-groupe avec quatre réunions ou regroupe-t-on les enseignantes et enseignants par unité d'accréditation (deux rencontres)? Quelles stratégies pouvons-nous ajouter à celles déjà déployées afin d'accroître le taux de participation. La réflexion se poursuit. Assurément, la rédaction d'une édition spéciale du bulletin d'information syndicale **LES 2 BORDS DU FLEUVE** au préalable fut appréciée des membres. Cette approche permet aux participants à l'assemblée générale de mieux connaître les enjeux et d'approfondir leur réflexion avant la tenue de la réunion.

Enfin, assurément, la réalisation d'assemblées générales ayant pour objet le vote collectif sur des enjeux cruciaux en visioconférence risque de guider le futur de nos pratiques syndicales. La conclusion rejoint ici l'introduction. La réflexion est donc de mise afin de planifier, le cas échéant, les adaptations nécessaires aux statuts et règlements du SEDR-CSQ.


MARTIN HOGUE

Président
SEDR-CSQ
8381, avenue Sous-le-Vent
Lévis (Québec) G6X 1K7
418-832-1449 poste 115
martin@sedrcsq.org

12 février 2021

